



## **BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR**

Le 28 août 2018

### **DISCOPOLIS : AGRESSION PATRONALE CARACTÉRISÉE**

Dans la nuit du 14 au 15 août dernier, un travailleur chargé de la sécurité, mais aussi d'une multitude d'autres tâches s'est fait agresser sur son lieu de travail, le Discopolis, à Sainte Suzanne, par son patron, le sieur Valère Narayanin.

Celui-ci découvrant que ce salarié s'était assoupi lui a projeté un banc de plusieurs mètres de long sur le visage en proférant à son égard des injures racistes (« Sale Comore ! ») et en le menaçant de mort. Le coup violemment porté a eu pour effet de lui casser quatre dents et de lui ouvrir les lèvres.

Ce travailleur pouvait travailler jusqu'à 376 heures certains mois, certains jours 24 heures sur 24. Pas étonnant dans ces conditions qu'il se soit endormi !

L'URE-CGTR dénonce avec force la barbarie inqualifiable d'un tel acte. Elle fera tout pour que ce travailleur obtienne réparation.

### **LICENCIEMENT DE 3 DÉLÉGUÉS DE SOPRESTILES**

#### **L'AGS CONDAMNÉE À PAYER DOMMAGES ET INTÉRÊTS**

Suite au refus de transfert de 3 délégués CGTR de la société SO PRESTILES à la société Régéal des Iles en 2015 lors de la reprise de l'activité restauration de l'Hôpital d'Enfants de Saint Denis un autre attributaire, la cour d'Appel a condamné l'AGS (Soprestiles ayant été liquidée) à verser à ces trois délégués :

entre 2 750 et 11 000 € pour l'indemnité légale de licenciement

entre 14 et 30 000 € pour licenciement nul

entre 4600 et 52 000 € pour indemnité de violation du statut de salariés protégés

entre 3100 et 6000 € pour compensation de préavis

entre 350 et 6000 € pour les congés payés.

### **LA CGTR CANDIDATE AUX ÉLECTIONS DE DP DE LA PHARMACIE DU CENTRE (Saint André)**

Alors qu'elle était à l'origine de l'organisation de délégués du personnel à la Pharmacie du Centre de Saint André, la CGTR avait été informée qu'une réunion pour le protocole électoral avait été programmée sans qu'elle y soit invitée !

Notre union a alors exigé de l'employeur qu'une nouvelle réunion soit organisée en sa présence. Et finalement la direction de la pharmacie a fini par accepter d'en reprogrammer une autre. Les seuls à pouvoir dire s'ils veulent de nos candidat(e)s comme représentants sont les salariés, pas les patrons !

### **PICO : LA CGTR OBTIENT UN ÉLU**

Depuis des années, la direction de cette entreprise du BTP faisait tout pour isoler un militant ouvrier de notre organisation et l'empêcher de se faire élire comme délégué du personnel par ses camarades de travail.

Lors des dernières élections de délégués du personnel, elle a mis tout son poids pour que le quorum ne soit pas atteint afin de pouvoir présenter son candidat au deuxième tour. Ce qu'elle a réussi à faire. Cependant au deuxième tour, notre camarade qui était aussi candidat sur la liste des suppléants a obtenu plus de voix dans ce collège que le candidat du patron. Il est donc élu.

Ce résultat a un sens : cela veut dire que la politique d'intimidation de la direction ne marche plus auprès d'une bonne partie des travailleurs de Pico et qu'il lui faudra, à l'avenir, tenir compte de leur avis et de leurs revendications.

## **VA FALLOIR QU'IL SE CALME !**

Dans son édition datée du 22 août, le JIR faisait état d'un jugement du tribunal de grande instance de Saint Pierre condamnant le responsable d'un restaurant réputé du sud à une amende de 500 € pour avoir administré des gifles à un jeune apprenti en 2015. Le responsable en question justifiant son geste violent par ces mots : « Fallait lui mettre des tartes pour qu'il progresse » !

On a déjà du mal à supporter les patrons, mais les patrons-brutes encore moins !

## **LIQUIDATION DU GROUPE APAVOU : APAVOU DOIT PAYER!**

Le 22 août, la Cour d'Appel de Saint-Denis a prononcé la liquidation des 9 dernières sociétés du groupe Apavou.

Les sociétés d'Apavou ont été liquidées pour payer son passif qui s'élève à 160 millions d'euros dont une dette à la Sécurité sociale de 7 millions de cotisations sociales et patronales, c'est-à-dire les salaires différés de ses employés !

Ce sont les travailleurs qui payent à la place du patron Armand Apavou et ses associés qui se sont enrichis sur le dos des ouvriers du bâtiment, des employés d'immeubles, des hôtels, etc.

Le groupe Apavou a bénéficié de millions d'euros de subventions d'argent public.

Pour la CGTR, c'est à Apavou de payer, pas aux travailleurs!

## **BUDGET 2019 : UNE POLITIQUE ANTI-SOCIALE RENFORCÉE**

Étalant sa morgue et son mépris des travailleurs, le gouvernement Philippe Macron a décidé d'imposer pour les prochaines années une baisse de pouvoir d'achat aux retraités et aux familles ouvrières en limitant l'augmentation des pensions et des allocations familiales à 0,3 % en 2019 et 2020 alors que l'inflation s'élève à 2,5% cette année.

Bruno Lemaire, ministre de l'économie et cumulard notoire, n'y voit aucun problème. Il a déclaré : *"Nous faisons des choix politiques, le choix de rétablir l'équilibre, le choix du travail"*.

Le choix d'utiliser l'argent de l'État à subventionner le patronat à coup de dizaines de milliards en faisant les poches des travailleurs, des chômeurs et des retraités. Eh bien, ça suffit !

## **CONTRE MACRON ET LES PATRONS, UNE SEULE SOLUTION : LA LUTTE !**

Toutes les décisions du gouvernement Philippe Macron consistent à s'en prendre au monde du travail pour permettre aux grands détenteurs de capitaux de s'enrichir encore plus. Il n'a d'oreille que pour eux. Il a suffi que les dirigeants du Médef batte du poing sur la table pour que le gouvernement renonce à son projet d'augmenter leur participation aux dépenses générées par les arrêts maladie.

La leçon à tirer de cela, c'est que ce gouvernement ne connaît que la loi du rapport de force.

C'est ce rapport de force qu'il nous faut préparer pour contrer ses attaques contre les travailleurs en participant massivement à la mobilisation nationale intersyndicale du 8 octobre !

### **LE 8 SEPTEMBRE : L'URE-CGTR COMMÉMORÉ LE 50ÈME ANNIVERSAIRE DE LA CGTR**

Notre union commémorera elle aussi le 50ème anniversaire de la création de la CGTR.

Un rassemblement militant est prévu le samedi 8 septembre à partir de 8 heures et pour toute la matinée dans la salle des fêtes de Bras Panon sur le champ de foire.

Les adhérent(e)s désirant y participer sont priés de s'inscrire auprès du secrétariat de l'union au 0262 50 14 49. Merci !

Chaque mardi, de 18 heures à 19 heures 30, l'union régionale est de la CGTR organise en son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.

Venez nombreux !